Muharram

C'est le premier des mois de l'année hégirienne

Sens du nom [de ce mois]

Muharram a pour sens **«interdiction de tuer en ce mois»**. Il fait, en effet, partie des mois sacrés. Il est aussi nommé **«le mois d'Allah»** en raison de [son importance et] sa considération, et «le mois de la surdité» en raison de la duretés de ses interdits.

Quel est le jugement [de l'Islam] concernant les mois sacrés ?

Allah a ordonné de prendre en grande considération les injonctions sacrées d'Allah, d'être prudent de se garder de commettre ses interdits et de se soumettre aux obéissances car tout événement tragique prend plus d'ampleur [en ces mois] que dans les autres [mois] [Le nombre de mois, auprès d'Allah, est de douze [mois], dans la prescription d'Allah, le jour où Il créa les cieux et la terre. Quatre d'entre eux sont sacrés: telle est la religion droite. [Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes] [9:at-Tawbah:36].

Au début de l'Islam, il était interdit de débuter les hostilités au cours des mois sacré, or cela a été abrogée et ces mois, en ce qui concerne le combat, sont devenus des mois comme les autres, conformément à la parole d'Allah : [Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes. Combattez les associateurs sans exception, comme ils vous combattent sans exception] [9:at-Tawbah:36].

Malgré tout, le musulman se doit d'être précautionneux dans l'accomplissement des actes d'adorations et envers ses obligations des règles de l'Islam conformément à ce qu'Allah a ordonné.

Son mérite

1

C'est le mois le plus méritoire après le mois de Ramadan. Il a été attribué a Allah en raison de [son importance et] sa considération. Le prophète ﷺ a dit : «Le meilleur des mois est le mois d'Allah que vous désignez Muharram» [rapporté par An-Nissa'i et les sounan Koubra 4202]

2

Le jeûne en ce mois est plus récompensé que le jeûne fait dans d'autres mois excepté le mois de Ramadan le prophète ﷺ a dit : «Le meilleur des jeûnes après celui du mois de Ramadan est le jeûne du mois d'Allah Muharram» [rapporté par Moslim 1163]

3

Il fait partie des mois sacrés et en est même le plus important et le plus considéré.

Les mois sacrés

Ce sont **quatre mois** qu'Allah a ordonné que l'on considère et dans lesquels **Il a interdit le combat,** de défendre les pèlerins, de visiter la maison sacrée afin qu'ils puissent effectuer le pèlerinage et visiter [Médine] en toute quiétude et sécurité.

Zoul Qi'da est le onzième mois. [Au cours de celui-ci] les pèlerins se préparent et commencent a s'acheminer en direction de la Mecque.

Zoul Hijja est le douzième mois. [Au cours de celui-ci] tombe l'accomplissement du pèlerinage.

Mouharram est le premier mois de l'année. [Au cours de celui-ci] les pèlerins rentrent chez eux.

Rajab est le septième mois et donc tombe au milieu de l'année. [Au cours de celui-ci] peuvent, ceux qui le désirent, visiter la maison sacrée, en toute quiétude et sécurité, en dehors de la période du pèlerinage.

Pourquoi est-il le premier mois ?

En l'an 16 de l'hégire correspondant a l'époque ou Omar Ibn Al Khattab instaura le début de l'année hégirienne, a partir de l'année de l'émigration du prophète ﷺ [à Médine], les compagnons se sont mis d'accord sur le fait que la [nouvelle] année débuterait par le mois de Muharram considérant que :

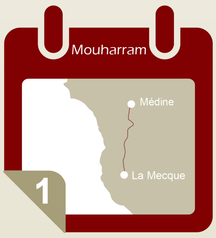

1 Le mois qui débute [l'année] devait être le mois ou le prophète ﷺ c'est décidé a accomplir son émigration après avoir rencontré [une délégation] d'Ansar a al-'Aqaba après le pèlerinage.

2 Ce mois fait partie des mois sacrés qui suit le mois du pèlerinage. Ainsi quand les musulmans ont terminés l'accomplissement de leurs actes d'adorations de l'année comme le jeûne et le pèlerinage, il est bien qu'ils débutent l'année par un mois sacré comme il ont clos l'année précédente par un mois sacré.

Le jour de 'Achourra

Pourquoi jeûne-t-on le jour de 'Achourra ?

Quand le prophète ﷺ arriva [a Médine] il trouva les juifs jeunant le jour de 'Achourra. Il ﷺ leur demanda: «quel est ce jour que vous jeunez ?». Ils répondirent :
Ce jour est un jour important car Allah a sauvé Moise et son peuple, et a noyé pharaon et son peuple. Moise l'a jeûné en remerciement, donc nous le jeunons aussi.
Le prophète ﷺ dit alors :
«Nous sommes plus en droit [de le jeûner] et plus proches de Moise que vous ».
Le prophète ﷺ le jeûna et ordonna qu'on le jeune [rapporté par Al-Boukhari 3943 et Moslim 1130]. Ainsi, nous jeûnons ce jour imitant en cela le prophète ﷺ et en remerciement a Allah pour avoir sauvé son envoyé Moise ﷺ .

Le jour 'Achourra fut nommé ainsi en raison du nombre dix ('Achra) car il est le dixième jour du mois Muharram.

Le bienfait du jeûne de 'Achourra

Il expie les péchés de l'année précédente.
Le prophète ﷺ dit a propos du jeûne du jour de 'Achourra : «Je compte sur Allah pour que le jeûne du jour d''Achourra expie les péchés commis pendant l'année précédente» [rapporté par Moslim 1162]

On rapporte également qu'il est le jour de jeûne le plus méritoire autre que [les jours de jeûne] obligatoire. Ibn Abbas ﷺ a dit : «Je n'ai pas vu le prophète ﷺ préférer le jeûne d'un jour à un autre excepté ce jour, le jour de 'Achourra» [rapporté par Al-Boukhari 2006, et Moslim 1162].

L'ordre des jours de jeûne

Comparaison entre le jeune du jour de 'Achourra et du jour de Arafat

Expiation des péchés de l'année qui suit = 354 jours — **9 Arafat** — Expiation des péchés de l'année précédente = 354 jours

Total des jours = 708 jours

Total des jours = 347 jours — **10 'Achourra** — Expiation des péchés de l'année précédente = 347 jours

12 11 **10** 9 8	12 11 **10** 9 8	12 11 **10** 9 8	12 11 **10** 9 8
Jeûner le dixième jour seul	Jeûner le neuvième, dixième et onzième jour	Jeûner le dixième et le onzième jour	Le jeûne du neuvième et du dixieme jour
d'après le sens général du hadith sur le jeûne du jour de Achourra.	car il a été rapporté par Ibn Abbas : «Jeûnez un jour avant et un jour après» [rapporté par Al-Bahaiqi dans ses sounan koubra 8406].	Le prophète ﷺ a dit : «Différenciez-vous des juifs, jeûnez un jour avant, ou un jour après» [rapporté par Ahmed 2154 et Ibn Khozaima 2095].	C'est l'ordre le plus meritoire et celui que le prophète ﷺ préférait accomplir. Le prophète ﷺ a certes dit : «Si je suis encore vivant l'année prochaine, je jeûnerai le neuvième [jour]» [rapporté par Moslim 1134] . Sous-entendu avec le dixième.

Achourra et le meurtre de Al-Hossain ﷺ

En ce jour de Achourra de l'année 61 de l'hégire (680), dans une triste tragédie fut tué Al-Hossain fils de Ali Ibn Abi Talib, le maître des jeunes gens du paradis, petit fils du Prophète ﷺ et fils de Fatima «la resplendissante» (Az-Zahra). Il fut l'un des plus grand compagnon et savant. Nombre de ses enfants et noble membres de la famille du prophète ﷺ furent tué avec lui. Cela fut une immense tragédie qui toucha la communauté [musulmane], de la même ampleur que lorsque 'Omar Ibn Al-Khattab et 'Ali Ibn Abi Talib furent tués, et auparavant lorsque le prophète ﷺ est mort. [Malgré cela] aucun d'entre eux n'a eu un de ses enfants ou une personne qui l'aimait déterminer une période annuelle afin de pleurer leur mort. Que dire de ceux qui se flagellent et se lamentent alors que cela fait partie des plus grand péchés ?

MODERN GUIDE

Projet: Le guide simplifié du musulman
Vision artistique: Hassan Baharoun
Designer et mise en œuvre: Compagnie Dalil Mou'assir

Bibliographie

Kitab lata'if al-Ma'arif d'Ibn Rajab
Ahkam Al-Qur'an d'Al-Qortobi
Tafsir al-Qur'an al-azim d'Ibn Kathir dans son tafsir de la sourate At-Tawba (versets 36-37)